



THE KEYS

REAL ESTATE

SPRL Ever'One

A l'attention de Madame Sandra Tolu
Square Eugène Plasky 97
1030 Schaerbeek
Auderghem, le 11/04/2017

Concerne : Instrumentation à la demande de l'agent immobilier dans la perspective de la vente d'un lot - article 577 - 11 § 1/

Concerne : Acte de cession "JEAN-CLAUDE MULLER"
Réf : 119 // rue Paul Emile Janson 44 - 1050 Ixelles

Madame,

Par la présente, j'accuse bonne réception du votre mail du 10 Avril 2017, qui a retenu toute mon attention.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions.

1° Le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, au sens du § 5, alinéas 2 et 3 ;

Le fond de roulement est de la somme de 10.000,00 €. La quote-part de ce propriétaire dans ce fond est de 370,00 €, selon ses 37 / 1.000 millièmes.

Le fond de réserve est de la somme de 4.571,68 €. La quote-part de ce propriétaire dans ce fond est de 169,09- €, selon ses 37 / 1000 millièmes.

Le fond de réserve Ascenseur est de la somme de 7.266,78 €. La quote-part de ce propriétaire dans ce fond est de 268,62 €, selon ses 37 / 1000 millièmes.

2° Le montant des arriérés éventuels dus par le cédant ;

Ce propriétaire doit à ce jour et selon dernier décompte date du 11/04/2017, et tenant compte des derniers versements perçus, la somme totale de 2.092,52 €.

3° La situation des appels de fonds, destines au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de propriété ;

Les appels de fonds qui ont été décidés sont de 2.500,00 € par trimestre.

4° Le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété ;

Il n'y a pas de litige en cours.



THE KEYS

REAL ESTATE

5° Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années ;

Vous trouverez en pièce jointe à ce présent courrier les trois derniers procès-verbaux pour 2015 - 2016 et 2016, ainsi que le résumé des décomptes de provisions des 8 derniers trimestres du 01/01/2015 au 31/12/2016.

6° Une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblé générale de l'association des copropriétaires ;

Le dernier bilan approuvé par l'assemblé est celui du 31/03/2017. Vous le trouverez en pièce jointe.

7° Rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure effectué dans les parties communes ;

Il n'y a pas eu de travaux d'importance réalisés dans les parties communes, et nécessitant l'établissement d'un DIU.

Pouvez-vous également bien rappeler aux acquéreurs de nous communiquer l'index du compteur de passage pour l'eau, au jour de l'acte authentique s'il vous plaît ?

D'avance je vous remercie de l'attention que vous apporterez à la présente, et vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Syndic
The Keys Management